

University of Waterloo
Département d'études françaises
FR487
Littérature francophone africaine et antillaise
Hiver 2019

Coordonnées

Professeur(e): Anne Marie Miraglia

Bureau: ML338B

Téléphone: 519-888-4567, poste 32283

Heures de consultation: le mercredi de 10h00 à 11h00, le jeudi de 9h00 à 10h00

Courriel: ammiraglia@uwaterloo.ca

Salle de classe : HH #138, de 13h00 à 14h20

Description

Ce cours examinera la représentation romanesque des problématiques historiques et socioculturelles particulières aux Antilles francophones et à l'Afrique francophone noire et arabe. Chacun des romans au programme fera aussi l'objet d'une étude visant à éclairer la spécificité formelle du texte à l'étude.

Objectifs du cours

À la fin de ce cours les étudiant(e)s auront acquis les compétences suivantes :

- A. Une meilleure connaissance de l'histoire du monde francophone à travers ses romans
 - Les étudiants vont pouvoir identifier des écrivains importants de la francophonie, leurs publications et les thématiques qui les préoccupent
- B. Une meilleure connaissance des caractéristiques du roman traditionnel, autobiographique, polyphonique, etc.
 - Les étudiants vont pouvoir manier les concepts théoriques et les termes narratologiques nécessaires à l'analyse du récit romanesque à l'étude.

Manuels et œuvres à l'étude

F. Oyono, *Une Vie de Boy*

J. Zobel, *La Rue Cases-Nègres*

M. Charef, *Le Harki de Meriem*

Fatou Diome, *Le Ventre de l'Atlantique*

Emile Olivier, *Passages*

Évaluation

Évaluation	Date de l'évaluation	Valeur
Test #1	le 31 janvier 2019	10%
Test #2	le 7 mars	10%
Rédaction	le 21 mars	40%

Évaluation	Date de l'évaluation	Valeur
Exposé	à déterminer	30%
Participation	la durée de toutes les classes	10%
Total		100%

Rédaction

8 à 9 pages à double interligne (2000 mots). A remettre **le 21 mars 2019**, 40% de la note finale.

L'étudiant(e) recevra une liste de sujets à considérer. Il faut rendre la rédaction *en classe* et *en personne* le jour indiqué. Il est interdit de travailler en équipe.

Plagiat : tout plagiat sera porté à la connaissance du Directeur du département et du doyen (Associate Dean Faculty of Arts) et sera sanctionné. Le plagiat consiste à emprunter un texte ou une partie de texte sans employer les guillemets (« ») et/ou sans en indiquer la source précise (référence bibliographique complète), de façon à ce que le lecteur croie qu'il s'agisse de vos propres mots. Il peut s'agir d'un texte tiré d'un livre, d'un article, d'un site internet ou encore du travail d'un-e autre étudiant-e, etc. Veuillez noter que soumettre (en tout ou en partie) un travail déjà présenté dans un autre cours est tout aussi inacceptable. Pour plus d'informations, voir les liens indiqués à la fin du plan de cours.

Test

Sans certificat médical, le test manqué obtiendra zéro. Ce test sera basé sur les romans au programme.

Exposé

D'une durée de 30 minutes, sur un des auteurs et un des romans au programme.

Évaluation de l'exposé:

1. Entrée en matière: /10 (introduction, définitions, situation du problème)
2. Organisation: /25 (divisions, ordre, clarté, jugements, conclusions)
3. Documentation: /40 (recherches effectuées, vérifications, références)
4. Langue: /15 (vocabulaire, grammaire, syntaxe, style)
5. Présentation orale: /10 (intonation, volume, contact avec l'auditoire)

Participation

Assiduité au cours, qualité et fréquence des interventions

Plan du cours

Semaine	Date	Matière Thème	Lectures à faire	Évaluations
1	8 et 10 janvier 2019	Intro au cours, aperçu historique et géographique Le Cameroun, Oyono	<i>Une Vie de boy</i>	Participation
2	15 et 17 jan	<i>Une Vie de boy</i>	<i>Le Ventre de l'Atlantique</i>	Participation
3	22 et 24 jan	Le Sénégal, Fatou Diome <i>Le Ventre de l'Atlantique</i>	<i>Le Ventre de l'Atlantique</i>	Participation
4	29 et 31	<i>Le Ventre de l'Atlantique</i>	<i>Le Ventre de l'Atlantique</i>	Test #1 31 janvier
5	5 et 7 février	<i>Le Ventre de l'Atlantique</i>	<i>Le Harki de Meriem</i>	Participation
6	12 et 14	L'Algérie, La guerre	<i>Le Harki de Meriem</i>	Participation

Semaine	Date	Matière Thème	Lectures à faire	Évaluations
	février	d'indépendance, DVD <i>Le Harki de Meriem</i>		
		<i>Semaine de lecture</i>		
7	26 et 28 février	<i>Le Harki de Meriem</i> Exposé(s)	<i>Le Harki de Meriem</i>	Participation
8	5 et 7 mars	<i>Le Harki de Meriem</i> Exposé(s)	<i>La Rue Cases-nègres</i>	Test #2 le 7 mars
9	12 et 14 mars	La Martinique Joseph Zobel <i>La Rue Cases-nègres</i> Exposé(s)	<i>La Rue Cases-nègres</i>	Participation
10	19 et 21 mars	<i>La Rue Cases-nègres</i>	<i>Passages</i>	Participation Rédaction : le 21 mars
11	26 et 28 mars	Haïti, Émile Olivier, <i>Passages</i> Exposé(s)	<i>Passages</i>	Participation
12	2 et 4 avril	<i>Passages</i> Exposé(s)	<i>Passages</i>	Participation

Règlements du cours

Absence

Une absence lors d'un examen en classe n'est admissible que pour une raison majeure (maladie, décès d'un proche, etc.) devant être prouvée par un document officiel (certificat médical ou autre). Voir le [site du registraire sur le règlement](#) pour de plus amples informations.

Si vous êtes malade pour un test en classe, veuillez faire remplir [le formulaire « verification of illness »](#) par votre médecin. Pas de rattrapage pour les travaux/examens manqués sans raison majeure. Le fait de partir en vacances n'est pas une raison valable. Une absence non motivée à un test ou à un examen entraînera la note 0.

Si l'étudiant(e) rate une ou plusieurs classes, il est de sa responsabilité de demander les notes de cours aux autres étudiants, quelle que soit la circonstance. L'enseignant ne répondra aux courriels ou aux appels téléphoniques demandant des informations sur le contenu d'une classe manquée que si l'absence est motivée par une raison majeure (deuil dans la famille, problèmes personnels, maladie, etc). Le fait de partir en vacances n'est pas une raison valable.

Remise des travaux

La rédaction sera remise en personne, en papier, le jour indiqué. Le retard sera pénalisé -10% le premier jour et ensuite -1% pour chaque jour de retard. Aucune rédaction ne sera reçue après que la prof aura rendu les copies corrigées aux étudiants.

Travail de groupe

Le travail de groupe est permis pour la préparation de l'exposé seulement si notre classe comprend de nombreux étudiants. Le travail de groupe est interdit pour la rédaction et pour le test.

Plagiat

Tout plagiat sera porté à la connaissance du Directeur du département et du vice-doyen (Associate Dean, Faculty of Arts) et sera sanctionné. Le plagiat consiste à emprunter un texte ou une partie de texte sans employer les guillemets (« ») et/ou sans en indiquer la source précise (référence bibliographique complète), de façon à ce que le lecteur croie qu'il s'agit de vos propres mots. Il peut s'agir d'un texte tiré d'un livre, d'un article, d'un site internet ou encore du travail d'un(e) autre étudiant(e), etc. Veuillez noter que soumettre (en tout ou en partie) un travail déjà présenté dans un autre cours est tout aussi inacceptable. Pour plus d'informations, voir les liens indiqués à la fin du plan de cours.

Dates importantes à retenir pour ce cours :

Début des cours	le 7 janvier 2019
Dernier jour pour s'inscrire aux cours	le 20 janvier
Dernier jour pour laisser tomber un cours sans pénalité	le 25 janvier
Semaine de lecture	du 19 au 22 février
Fin de notre cours	le 4 avril

Department policy

The Department reserves the right to refuse admission to, and/or credit for, any of its language courses to a student who has, in the view of the Department, a level of competence unsuited to that course.

University policies

Academic Integrity

In order to maintain a culture of academic integrity, members of the University of Waterloo community are expected to promote honesty, trust, fairness, respect and responsibility. See the [UWaterloo Academic Integrity Webpage \(https://uwaterloo.ca/academic-integrity/\)](https://uwaterloo.ca/academic-integrity/) and the [Arts Academic Integrity Office Webpage \(http://arts.uwaterloo.ca/current-undergraduates/academic-responsibility\)](http://arts.uwaterloo.ca/current-undergraduates/academic-responsibility) for more information.

Intellectual Property.

Students should be aware that this course contains the intellectual property of their instructor, TA, and/or the University of Waterloo. Intellectual property includes items such as:

- Lecture content, spoken and written (and any audio/video recording thereof);
- Lecture handouts, presentations, Learn materials and other materials prepared for the course (e.g., PowerPoint slides);
- Questions or solution sets from various types of assessments (e.g., assignments, quizzes, tests, final exams); and
- Work protected by copyright (e.g., any work authored by the instructor or TA or used by the instructor or TA with permission of the copyright owner).

Course materials and the intellectual property contained therein, are used to enhance a student's educational experience. However, sharing this intellectual property without the intellectual property owner's permission is a violation of intellectual property rights. For this reason, it is necessary to ask the instructor, TA and/or the University of Waterloo for permission before uploading and sharing the intellectual property of others online (e.g., to an online repository).

Permission from an instructor, TA or the University is also necessary before sharing the intellectual property of others from completed courses with students taking the same/similar courses in subsequent terms/years. In many cases, instructors might be happy to allow distribution of certain materials. However, doing so without expressed permission is considered a violation of intellectual property rights.

Please alert the instructor if you become aware of intellectual property belonging to others (past or present) circulating, either through the student body or online. The intellectual property rights owner deserves to know (and may have already given their consent).

Grievance

A student who believes that a decision affecting some aspect of his/her university life has been unfair or unreasonable may have grounds for initiating a grievance. Read [Policy 70, Student Petitions and Grievances, Section 4](https://uwaterloo.ca/secretariat/policies-procedures-guidelines/policy-70) (<https://uwaterloo.ca/secretariat/policies-procedures-guidelines/policy-70>). When in doubt please be certain to contact the department's administrative assistant who will provide further assistance.

Discipline

A student is expected to know what constitutes academic integrity to avoid committing academic offenses and to take responsibility for his/her actions. A student who is unsure whether an action constitutes an offense, or who needs help in learning how to avoid offenses (e.g., plagiarism, cheating) or about "rules" for group work/collaboration should seek guidance from the course professor, academic advisor, or the undergraduate associate dean. For information on categories of offenses and types of penalties, students should refer to [Policy 71, Student Discipline](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy71.htm) (<http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy71.htm>). For typical penalties check [Guidelines for the Assessment of Penalties](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/guidelines/penaltyguidelines.htm) (<http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/guidelines/penaltyguidelines.htm>).

Appeals

A decision made or penalty imposed under Policy 70, Student Petitions and Grievances (other than a petition) or Policy 71, Student Discipline may be appealed if there is a ground. A student who believes he/she has a ground for an appeal should refer to [Policy 72, Student Appeals](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy72.htm) (<http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy72.htm>).

Accommodation for Students with Disabilities

Note for students with disabilities: The [AccessAbility Services](#) office, located on the first floor of the Needles Hall extension (1401), collaborates with all academic departments to arrange appropriate accommodations for students with disabilities without compromising the academic integrity of the

curriculum. If you require academic accommodations to lessen the impact of your disability, please register with the AS office at the beginning of each academic term.